



## **AVIS PUBLIC** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que la demande de dérogation mineure suivante a été déposée :

1. Par M. Jimmy Provencher visant à autoriser, suite à la réception du certificat de localisation, la marge arrière de 4.49 mètres du bâtiment principal situé au 188 chemin du Lac-à-la-Truite, alors que la distance permise est de 7 mètres, le tout contrairement aux dispositions du règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

**QUE** l'arrêté ministériel 2020-008 publié le 22 mars 2020, qui suspend toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal.

**QUE** la demande de dérogation mineure sera déposée lors de la séance ordinaire qui se tiendra à huis clos le lundi 10 août 2020 à 20h.

**QUE** toute personne ou organisme intéressé par ces demandes de dérogation mineure **pourra transmettre par écrit** ces commentaires au Conseil municipal, à compter du présent avis, jusqu'au vendredi 7 août 2020, à midi, à la soussignée, à l'adresse [dga@ville.daveluyville.qc.ca](mailto:dga@ville.daveluyville.qc.ca) ou par écrit à l'hôtel de ville.

Donné à Daveluyville, ce 2 juillet 2020.

**Pauline Vrain**  
**Greffière**